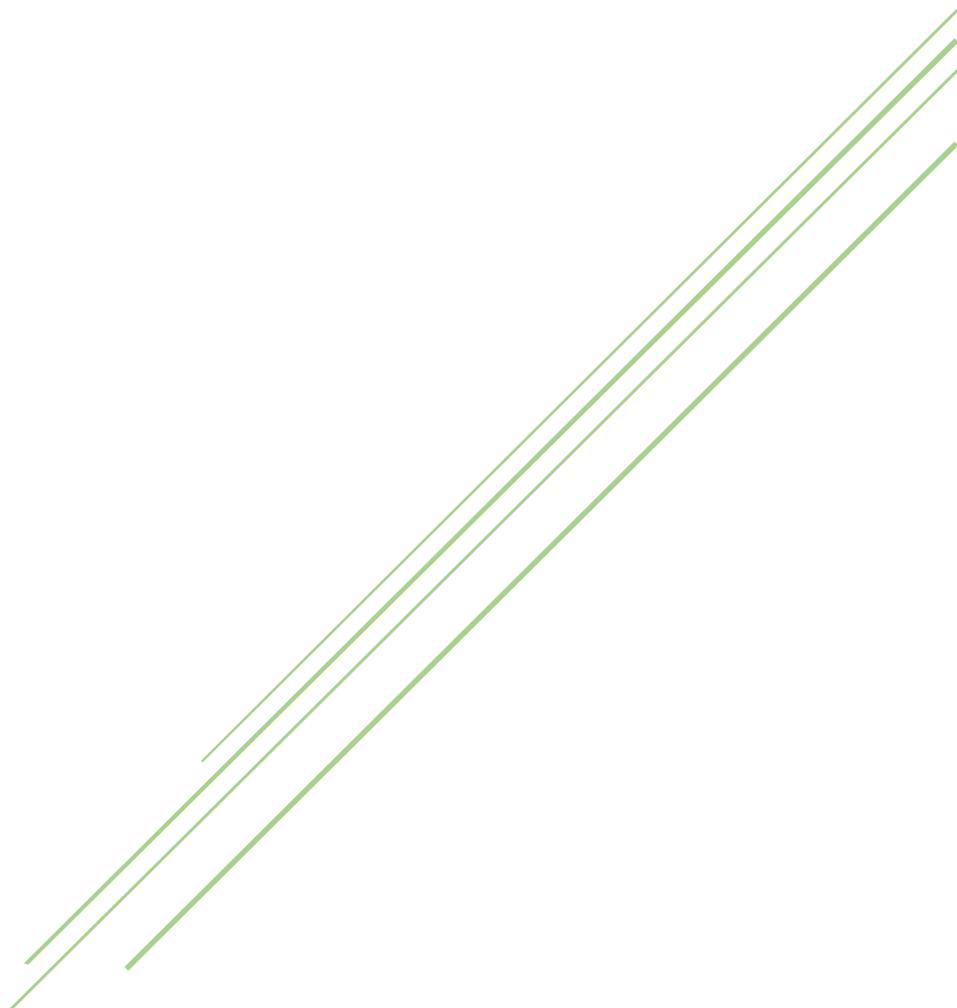


CATALOGUE DE FORMATION

Programmes 2023







SOMMAIRE

Introduction	3
La mise en œuvre pluridisciplinaire des MJIE	4
La violence dans le couple	5
Signes de souffrance du Bébé et du jeune enfant	6
Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire	7
Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels de la protection de l'enfance	8
Parenté et parentalité :	9
Conflits parentaux et violences intrafamiliales	10
Accompagner l'écriture ou la réécriture du projet de service d'un SIE :	11



Introduction

Les programmes de formations de ce catalogue. Le contenu a été élaboré en fonction des besoins, des objectifs professionnels et des compétences à acquérir. Ces programmes peuvent s'adapter dans un contexte aussi proche que possible des enjeux professionnels des participants et de leur association et/ou service. Nous pourrions avec le demandeur définir la meilleure démarche pédagogique, de la conception à la réalisation d'un stage de formation en passant par l'analyse de la demande jusqu'à la réalisation des outils de formation.

Modalités d'accès : Le demandeur pourra nous faire part de sa demande de formation en intra par mail ou par téléphone (voir les contacts ci-dessous). Nous prendrons contact avec lui dans les 8 jours afin d'affiner avec lui ses besoins. Par la suite nous le mettrons en lien direct avec la personne chargée de la formation afin que la session, objectifs et programme, soit ajustée de manière personnalisée. Nous transmettrons avant la formation et à chaque stagiaire le programme de formation ainsi qu'un questionnaire pour recueillir ses attentes.

Après la formation : Un questionnaire post-formation dématérialisé sera transmis environ 3 semaines après la formation. Il vise à mesurer le **ressenti des stagiaires** vis-à-vis de la **formation suivie** et à évaluer leur degré de satisfaction. C'est un outil qui permet d'interroger les participants sur la formation et qui est également le meilleur moyen d'**améliorer en continu** l'organisation, la forme et le contenu de nos formations.

Un questionnaire sera également transmis (par voie dématérialisée) au demandeur (directeur du service, directeur général), pour recueillir son degré de satisfaction vis-à-vis de la formation.

Accueil Personnes Handicapées : Nous choisissons des salles de formation PMR accessibles par les transports en commun et à proximité de lieux de restauration/hébergement. La Fn3s est sensible à l'accueil des personnes en situation de handicap. Vous pouvez signaler si vous avez besoin d'une aide particulière ou si un de vos salariés a besoin d'une aide particulière. Nous pourrions, avec vous, vous conseiller et rechercher des parcours, des environnements et des outils pédagogiques adaptés.

Contacts

Secrétariat : Aline COLLOT LEGROS - 06 45 84 43 16 - secretariat@fn3s.fr

Responsable de la formation : Sophie DE BOIS, Virginie PIPONNIER, François PORTAL



La mise en œuvre pluridisciplinaire des MJIE

Aide à la réflexion à partir des textes réglementaires

Public : Equipe d'investigation (MJIE) dans son ensemble : travailleurs sociaux, psychologue(s), médecin et cadre(s)

Pré requis : aucun

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

A partir d'un état des lieux du fonctionnement actuel du SIE, en particulier concernant l'articulation des interventions respectives des travailleurs sociaux, du ou des psychologues et du chef de service depuis le début de la prise en charge jusqu'à la rédaction du rapport conclusif, cette action visera à soutenir une modélisation appropriée de l'interdisciplinarité en MJIE.

Pour ce faire elle tiendra compte des éléments légaux, du projet de service, de la constitution et de l'organisation de l'équipe, des éléments de culture de service (orientations théoriques, formations individuelles et collectives, histoire), de l'incidence de paramètres propres au territoire concerné.

Méthodes pédagogiques : Les intervenants fourniront plusieurs documents, support à la compréhension des textes réglementaires et à leur mise en pratique. Un power point illustrera pas à pas le déroulé de la formation.

Il est fait appel à l'expérience des professionnels pour alimenter la réflexion et les échanges, et permettre la conceptualisation.

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 950 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1100 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervention en binôme :

Jacques Le PETIT, Président de la fn3s, plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la Protection de l'enfance et de l'investigation comme travailleur social puis Directeur de SIE. (REALISE Sauvegarde 54).

Martine Lorans, Trésorière de la fn3s, plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la protection de l'enfance et de l'investigation comme travailleur social puis Directrice de SIE (ACODEGE 21)

Nathalie VANDEPUTTE, Vice-Présidente de la fn3s, Directrice à l'AGEP,

Objectifs :

Connaître l'environnement juridique et judiciaire des compétences du juge des enfants ;

Connaître les textes réglementaires qui précèdent et qui organisent le travail pluridisciplinaire de l'investigation éducative judiciaire ;

Découvrir les différentes modalités d'organisation d'autres services en cohérence avec la note du 23 mars 2015 ; savoir organiser en équipe son travail d'investigation en fonction des contraintes de temps ;

Rédiger un plan de rapport final au regard des attentes du magistrat et de la situation singulière de chaque famille ; savoir étayer ses préconisations et orientations.

Programme :

Reprise des éléments du cadre légal de la MJIE : textes PJJ, débat contradictoire, condition de légalité de la saisine du Juge des enfants.

Lecture et analyse dynamique des éléments du projet de service relatifs à la mise en œuvre de la pluridisciplinarité. Prise en compte de l'organigramme fonctionnel.

Trois temps à mettre en cohérence : le temps judiciaire et ses contraintes procédurales ; le temps institutionnel et ses impératifs organisationnels et géographiques ; le temps subjectif des enfants et des parents, indispensable à respecter en vue de permettre à chacun des membres de la famille une élaboration individuelle efficiente.

Mise en œuvre de l'interdisciplinarité au sein de l'équipe, sous responsabilité institutionnelle : une opportunité d'élaboration collective.

Les différents moments de la mesure : l'attribution ; l'organisation de la dynamique pluridisciplinaire d'investigation (entretiens, VAD, médiations, tests) ; les réunions de synthèse ; la restitution ; le rapport final - voir ci-dessous ; l'audience ; les relais mis en place.

Le contenu des écrits : le nécessaire et le possible ; les attentes du magistrat ; l'étayage des hypothèses et conclusions ; l'économie générale du texte.

Présentation de différents fonctionnements de SIE.

La violence dans le couple

Une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Cette formation de deux journées a pour but de sensibiliser des professionnels socio-éducatifs et médico-psychologiques aux problématiques psychologiques, familiales et sociales des enfants face à la violence dans le couple, ainsi que ses implications pour la parentalité, la violence dans le couple affectant l'enfant dès son plus jeune âge.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, mises en situation, cas pratiques proposés par la formatrice et les participants, entretiens cliniques filmés, "clip" de sensibilisation à ce type de violence.

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1600 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1750 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Karen SADLIER, Docteur en psychologie clinique et psycho-pathologique

Ou

Sonia TABBAKH, Psychologue, analyste et thérapeute familiale

Objectifs :

Repérer les éléments révélateurs d'une situation de violence conjugale ; savoir distinguer conflit conjugal et violence conjugales ; connaître les configurations valables ou non dans la mise en place d'entretiens familiaux dès lors que l'on suspecte de la violence conjugale ; savoir utiliser les dispositifs légaux de protection (ordonnance de protection, téléphone grand danger, bracelet antirapprochement) ; connaître les lieux ressources auxquels adresser les usagers ; rédiger et orienter un signalement ; savoir apprécier les signes de souffrance de l'enfant confronté à cette situation de violence ; structurer un entretien avec un ou des enfants soumis à l'emprise d'un adulte, cela selon son âge et son degré de maturité.

Programme :

Historique conceptuel de l'enfant témoin de la violence dans le couple
Evaluation : conflit ou violence, leurs impacts respectifs sur l'enfant
Repérage de la souffrance chez l'enfant, eu égard à son âge, face à la violence intrafamiliale.
La violence dans le couple comme forme de maltraitance
Interventions auprès de l'enfant confronté à de la violence dans le couple parental
Modèles de parentalité dans un contexte de violences conjugales
Défis et ressources chez le parent auteur et le parent victime
Création d'un modèle d'intervention familiale adapté à la violence conjugale : la parentalité en parallèle, mesure d'accompagnement protégé, médiation navette.
Le point de vue judiciaire
Discussion des cas

Signes de souffrance du Bébé et du jeune enfant

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 3 jours (2+1) (soit 21 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Exercer des mesures éducatives expose les professionnels à des situations pour lesquelles ils n'ont pas toujours tous les outils pour à la fois évaluer les difficultés et souffrances de l'enfant et gérer les émotions que celles-ci réveillent. Cependant, leurs émotions sont aussi des repères utiles à condition de les « lire » à la lumière de leur propre histoire d'enfant et/ou d'adulte, à la lumière des savoirs sur le développement de l'enfant (Winnicott - Dolto - Myriam David), sur la relation précoce mère, père, bébé, ses aléas et ses vicissitudes, et sur les troubles du développement quand les familles à difficultés multiples les convoquent à cette place de l'évaluation. Une observation attentive et fine de la situation permettra d'identifier les niveaux de souffrance et d'urgence en jeux et de proposer les orientations les plus appropriées au magistrat.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques avec supports écrits et vidéos, études de cas incluant des situations apportées par les stagiaires, Echanges d'expériences en groupe.

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1350 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1500 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Marie Laure CADART médecin pédiatre, anthropologue.

Ou

Claude-Anne DECORMIS, psychologue clinicienne et psychothérapeute.

Objectifs :

Donner des outils à la fois théoriques et pratiques pour aider les professionnels chargés de mesures éducatives dans leurs évaluations :
Connaître les bases du développement du bébé : somatique, affectif et psychologique
Comprendre l'importance des premiers liens et leur singularité, entre une mère, un père et un bébé
Savoir observer un bébé pour mieux le comprendre
Intégrer l'environnement dans la prise en compte du jeune enfant et notamment la culture familiale
Evaluer une situation dans toutes ses composantes en se centrant sur le jeune enfant

Programme :

Donner des outils à la fois théoriques et pratiques pour aider les professionnels chargés de mesures éducatives dans leurs évaluations :
Connaître les bases du développement du bébé : somatique, affectif et psychologique
Comprendre l'importance des premiers liens et leur singularité, entre une mère, un père et un bébé
Savoir observer un bébé pour mieux le comprendre
Intégrer l'environnement dans la prise en compte du jeune enfant et notamment la culture familiale
Evaluer une situation dans toutes ses composantes en se centrant sur le jeune enfant

Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Aider les professionnels, dans leur pratique éducative ou d'investigation, à comprendre la dynamique interne des familles issues de l'immigration africaine. .

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, références bibliographiques, jeux de rôles, exercices pratiques, supervision à partir de situations professionnelles vécues par les stagiaires dans le but de renforcer l'éclairage théorique, de réajuster ou de questionner ses pratiques

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1000 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1150 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Rose SITA Psychologue clinicienne, thérapeute familiale, formatrice à l'IRTS de Champagne-Ardenne, formatrice et superviseuse à la Sauvegarde de la Marne (clinique interculturelle MJIE et AEMO)

Objectifs :

Comprendre les dynamiques socio-éducatives des familles issues de l'immigration africaine.

Apporter des éclairages théoriques sur la problématique de l'exil, sur la communication dans sa dimension interculturelle. Notion de décentrage, d'ethnocentrisme, de relativisme culturel.

Travailler la question des préjugés dans les relations professionnelles

Programme :

Travail sur les représentations : les stagiaires sont invités à bien définir leur carte du monde, leur système de valeurs, règles, éthique, modèles théoriques, etc...Notion de l'intersubjectivité.

1. Les dynamiques familiales africaines : quelques repères en matière d'éducation a. Conception de la pratique éducative traditionnelle, société basée sur les rites : naissance, nomination, initiation, conjuration du mauvais sort etc. Leurs fonctions sur la structuration de la personnalité. b. Conception cyclique de la vie : notion d'ancestralité - Education non différentielle : importance de la mère à travers les techniques de maternage. - Education différentielle : sexualisation des rôles parentaux c. Conception hiérarchisée de la famille : notion de l'ancêtre inégalable. Société verticalisée. Parenté de crainte. d. Les différents types d'organisation familiale. Circulation des enfants : notion de parenté sociale.

2 La question de l'exil : souffrance ou processus créateur ? Comment concilier l'identité engagée, désirée, assignée ? a. Le conflit de maternage : mécanisme de défense pour faire face au chaos. b. Les conflits parents-enfants dans le contexte de l'exil. c. Les périodes de grande vulnérabilité d. Les difficultés d'intégration : regard social approuvateur ou stigmatisant ?

3. Les grandes notions d'interculturalité

Communication interculturelle

Les réactions naturelles face à l'altérité.

La catégorisation, l'ethnocentrisme : l'analogie de l'iceberg.

Une place des préjugés dans les relations interpersonnelles.

Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels de la protection de l'enfance

Apports juridiques et pédagogiques relatifs à la procédure de protection de l'enfance, articulés aux principes fondateurs des réformes de la protection de l'enfance

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Cette formation propose un panorama complet des différentes questions juridiques ayant trait à la pratique en Assistance éducative. Elle aborde ces questions à partir de 3 axes principaux : la procédure (débat contradictoire, droits de l'enfant et des parents, atteintes à l'exercice de l'Autorité parentale, consultation et archivage du dossier) ; les conditions de partage des informations avec les partenaires, les juges et entre juges du Siègre ou du Parquet ; les attentes des magistrats en termes d'écrits (qualification du danger, repères sur la filiation de l'enfant et sur les représentants légaux).

Méthodes pédagogiques : Apports de connaissances juridiques et de jurisprudences, débats, échanges et partages d'expériences vécues, lecture commentée de quelques articles de loi. Les apports théoriques seront également illustrés par des mises en situation sous la forme de cas pratiques apportés par la formatrice ou des retours d'expériences des stagiaires. Des supports pédagogiques, sous forme de documentation et de schémas, seront distribués aux participants afin d'approfondir les notions abordées

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1250 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1400 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Sophie MACHINAL, Magistrate formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants.

ou

Marie DOURIS, Juriste consultante en droit de la protection de l'enfance, en droit des personnes vulnérables majeures, en droit de la famille et en droit des responsabilités auprès des institutions publiques et privées chargées de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et du secteur social

Objectifs :

Connaitre les principes fondateurs des réformes successives de la Protection de l'enfance ; savoir distinguer les compétences respectives de l'administratif et du judiciaire

Programme :

L'information préoccupante : définition, recueil, qualification, évaluation et traitement ; délimitation entre protection administrative et protection judiciaire de l'enfant en danger ; qualification du danger et procédure de signalement judiciaire : le critère de la gravité de la situation, distinct de l'urgence.

La procédure judiciaire de la protection de l'enfance : le respect des droits parentaux : identifier la filiation de l'enfant, ses représentants légaux.

L'environnement de l'enfant dans les rapports : la place des tiers.

La mise en œuvre du principe contradictoire : audition de l'enfant, des parents, du service mandaté ; rôle de l'avocat, de l'administrateur ad hoc.

Les atteintes portées à l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre de la procédure d'assistance éducative : - Les principes généraux et la construction jurisprudentielle consacrée par la loi du 5 mars 2007 - Les apports principaux de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant - Les effets des mesures éducatives sur les droits des parents et de l'enfant. L'évaluation médicale au sein du Projet Pour l'Enfant.

Le secret professionnel en protection de l'enfance : conditions du partage de l'information entre professionnels concourant à la protection de l'enfance, avec les partenaires extérieurs, face au juge.

La communication des pièces entre magistrats ; consultation, conservation et archivage du dossier d'assistance éducative

Parenté et parentalité :

Éclairages juridiques et pratiques judiciaires

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Les dimensions de l'accompagnement de l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance sont multiples. Parmi elles, la dimension juridique s'inscrit dans un cadre fixant des normes opposables aux professionnels et aux parents. Celles-ci structurent l'identité de l'enfant, rattaché à ses père et mère, positionnés légalement comme ses premiers protecteurs. En outre, l'ensemble du cadre normatif applicable en protection de l'enfance définit un équilibre délicat à trouver entre le respect des prérogatives parentales et la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses besoins fondamentaux.

La connaissance du cadre juridique applicable aux notions de parenté et d'exercice de la parentalité constitue une base théorique, alimentée par la pratique judiciaire, qui est fondamentale pour identifier la place de l'enfant dans sa famille.

Méthodes pédagogiques : Apports et outils théoriques et échanges avec les intervenants.

Élaboration juridique à partir des situations apportées par les stagiaires.

Analyses des expériences et des pratiques.

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1250 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1400 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Sophie MACHINAL, Magistrate formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants.

Objectifs :

Connaître les fondamentaux juridiques relatifs à la filiation biologique, la filiation adoptive et l'autorité parentale et leurs effets sur le statut de l'enfant.

Comprendre le processus décisionnel et les modes de communication entre les différents magistrats chargés des affaires familiales et de l'enfance.

Appréhender l'articulation des approches juridique et psychologique des prises en charge.

Programme :

Aspects législatifs relatifs à l'identité de l'enfant : notions de filiation et de représentation légale.

L'autorité parentale à l'épreuve du judiciaire.

Les compétences des magistrats de la famille et de l'enfance : concurrence et complémentarité.

Notions de statut de l'enfant.

Articulation du juridique et de la clinique dans la prise en charge des enfants.

Conflits parentaux et violences intrafamiliales

Cadre juridique et traitement judiciaire

Public : Chefs de services, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologues exerçant des mesures éducatives

Pré requis : aucun

Durée : 1jour (soit 7 heures)

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

A l'issue de cette formation, vous avez les connaissances juridiques pour aider les victimes et vous leur transmettez le messages clé qui leur permettent d'avancer

Méthodes pédagogiques : Apports de connaissances juridiques et de jurisprudences, débats, échanges et partages d'expériences vécues, lecture commentée de quelques articles de loi. Les apports théoriques seront également illustrés par des mises en situation sous la forme de cas pratiques apportés par la formatrice ou des retours d'expériences des stagiaires. Des supports pédagogiques, sous forme de documentation et de schémas, seront distribués aux participants afin d'approfondir les notions abordées

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 625 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 700 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Sophie MACHINAL, Magistrate formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants.

Objectifs :

Maîtriser le régime applicable aux conflits de couple et aux violences commises au sein de la famille,
Connaître les juges intervenants en matière de violences intrafamiliales et l'articulation de leurs compétences,
Identifier la jurisprudence et les effets des mesures et décisions ordonnées par les tribunaux

Programme :

Analyse sociologique et statistique de la violence
Le cadre pénal, le tribunal correctionnel et la cour d'assises, les peines applicables, évolution récente du cadre législatif et de la jurisprudence pénale en matière de violences intrafamiliales
La distinction entre le conflit de couple et les violences conjugales : la différence de régime juridique et de traitement judiciaire
Présentation des règles relatives aux différentes formes de violences commises au sein du couple ou de la famille
L'ordonnance de protection : rappel succinct de la loi du 9 juillet, recours à l'ordonnance de protection, modalités, durée, effets concrets, le rôle du Procureur et du juge aux affaires familiales, bilan.
Le rôle du juge des enfants dans la protection de l'enfant témoin des violences au sein du couple, les outils à disposition pour faire face au danger, les implications des mesures dans le lien parents/enfant
Les magistrats compétents, la communication entre les différents juges, la création d'un Pôle Famille au sein des juridictions
Présentation des nouveaux dispositifs : les nouvelles modalités de l'ordonnance de protection, le bracelet antirapportement, rappel autour du dispositif du téléphone grand danger
Comment l'autorité parentale du parent violent est-elle appréhendée suite aux dernières réformes, les incidences sur les prérogatives parentales auprès de l'enfant, le transfert de l'autorité parentale sur l'autre parent

Accompagner l'écriture ou la réécriture du projet de service d'un SIE :

Public : Directeurs et cadres intermédiaires, professionnel du quotidien

Pré requis : aucun

Durée : 4 demi-journées (soit 14 heures), présentiel ou distanciel.

Nombre de participants : 12 à 15 stagiaires

But :

Après avoir positionné le projet d'établissement dans son contexte et son cadre réglementaire, l'enjeu est de réaliser un bilan dynamique du projet d'établissement précédent pour conforter le projet futur, qui sera alors impulsé et développé dans une véritable logique de renouvellement participative, destinée à mettre en évidence les points forts de la structure.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et méthodologiques

Réalisation de travaux entre les différentes sessions à partir des méthodes et outils proposés.

Co-construction de repères pour l'écriture du projet fondés sur le consensus du groupe.

Modalités d'évaluation : vérification des acquis lors d'un tour de table interactif en fin de journées ; envoi d'un questionnaire dématérialisé d'auto-évaluation à chacun des stagiaires.

Modalités financières :

Coût pédagogique : 1750 €uros la journée (service adhérent)

Coût pédagogique : 1850 €uros la journée (service non adhérent)

Frais déplacements et hébergement des formateurs : en fonction du lieu de résidence du formateur et du lieu de la formation

Intervenants :

Philippe RATINAUD, Ancien directeur général d'une Sauvegarde, Consultant formateur management de projet

Objectifs :

1^{ère} ½ journée : Fondements, enjeux et finalités d'un projet de service

2^{ème} ½ journée : Le projet de service : son contenu

3^{ème} et 4^{ème} ½ journées : Elaborer le diagnostic préalable à l'écriture du projet

Programme :

1^{ère} ½ journée : Rappel du cadre légal et réglementaire : Loi du 2 janvier 2002, circulaire DPJJ du 10 juin 2008, décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services de la PJJ.

La place du projet de service dans le triptyque Projet associatif, projet de service, projet personnalisé : Le projet de service est une véritable carte d'identité des établissements et services ; il s'agira d'identifier son articulation entre le projet associatif, porteur de valeurs d'une certaine philosophie de l'action et le projet personnalisé, qui décrit la nature et la mise en œuvre des interventions.

2^{ème} ½ journée : Le projet de service, l'évaluation interne, l'évaluation externe, le nouveau référentiel d'évaluation de la HAS. Il sera reprécisé la place respective des évaluations internes et externes dans le processus d'évaluation de la qualité et du renouvellement des habilitations. Nous examinerons les points essentiels du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé.

En référence à la RBBP de l'ANESM, examiner les différents chapitres d'un projet de service, au regard des attentes du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité de la HAS.

Le contenu référencé d'un projet de service sera abordé chapitre par chapitre, les contenus en lien avec les attentes du nouveau référentiel seront particulièrement examinés, ce travail permettra d'engager, par ailleurs l'état des lieux des services, au regard du précédent projet de service.

3^{ème} et 4^{ème} ½ journées : Méthodes et outils. La dimension managériale de l'écriture d'un projet.

Le but est ici d'apprendre à organiser et mener un diagnostic, sur la base d'une analyse stratégique (forces et faiblesses du service et menaces et opportunités de l'environnement), en association avec l'ensemble des professionnels d'un service comme préalable au travail d'écriture.

Les participants devront expérimenter l'engagement d'un diagnostic dans leur service, à partir des outils et méthodes présentés entre les demi-journées

